

DIVERSITY & INCLUSION POLICY



DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT CHEZ ALDI

La diversité est un élément essentiel de notre culture d'entreprise et cela se reflète dans notre volonté d'être un employeur qui valorise et encourage la diversité.

ALDI est un employeur qui vit et promeut l'égalité des chances et de traitement ; un employeur qui considère la diversité de ses équipes comme une chance et un atout. Nous nous traitons mutuellement avec respect, compréhension et estime. Cela signifie que chez ALDI, aucune forme de discrimination n'est tolérée à l'égard des collaboratrices et collaborateurs ou des candidat(e)s sur la base du sexe, de la race, de l'origine ethnique, d'un handicap, de l'âge, de la situation familiale, de l'orientation sexuelle, de la religion ou des convictions.

Dans la pratique, cela signifie que ALDI offre l'égalité de traitement et l'égalité des chances à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs et à tous les candidat(e)s.

Les postes vacants sont pourvus de manière objective sur la base des compétences et des connaissances requises et, par la suite, les performances sont suivies en fonction de la réalisation d'objectifs communs. De même, les décisions relatives à l'évolution de carrière sont prises en fonction des compétences requises, des aptitudes et de l'évaluation objective des performances des collaboratrices et collaborateurs.

La formation de nos collaboratrices et collaborateurs est préparée de manière spécifique et est proposée de la même manière à chaque membre de l'équipe ALDI.

ALDI est fier du fait que la grille salariale interne et les avantages sociaux dans l'entreprise sont toujours liés à des postes et non à des personnes. Le droit à l'égalité de rémunération est ainsi garanti, indépendamment d'autres facteurs d'influence.

Ces principes de diversité, d'égalité des chances et de traitement s'appliquent au travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pendant toute la durée de leur emploi chez ALDI. Dans nos relations avec nos client(e)s, nos fournisseurs et nos partenaires externes, nous exigeons également de nos collaboratrices et collaborateurs un comportement conforme à ces principes.

PRÉVENTION DES ABUS ET DU HARCÈLEMENT CHEZ ALDI

ALDI ne tolère aucune forme de harcèlement ou d'abus au sein de l'entreprise. Il est indifférent que cela se fasse verbalement, par des gestes ou par tout autre comportement physique. Cela vaut d'une part dans l'interaction entre nos collaboratrices et collaborateurs et d'autre part dans la rencontre avec nos client(e)s, ainsi que nos fournisseurs et partenaires externes.

L'organisation garantit que les comportements inappropriés peuvent être abordés, signalés et donc réglés au sein de l'entreprise.